



PRÉFET DE LA REGION ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE

Secrétariat général
pour les affaires
régionales
et européennes

ARRETE PREFECTORAL 2016/ 141

**portant composition de la commission territoriale
du Centre National pour le Développement du Sport
(CNDS)**

**LE PREFET DE LA REGION ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN**

VU le Code du Sport et notamment ses articles R411-12 à R411-21,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n° 2006-248 du 2 mars 2006 portant création du Centre National pour le Développement du sport,

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Stéphane FRATACCI, Préfet de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU la décision CNDS-DG n° 2016-08 du 27 janvier 2016 portant nomination de la déléguée territoriale adjointe du CNDS de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine,

ARRETE

Article 1^{er} :

Outre les membres de droit mentionnés par le décret du 24 février 2016, la commission territoriale du centre national pour le développement du sport d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine comprend :

- 3 membres de droit :
 - o Le Délégué Territorial, ou son représentant
 - o La Déléguée Territoriale adjointe, ou son représentant

- Le Président du Comité Régional Olympique et Sportif du chef-lieu de région, ou son représentant
- 10 agents des services déconcentrés de l'Etat ou leurs suppléant(e)s :
 - Madame Eve KUBICKI, directrice départementale déléguée de la DRDJSCS
 - Suppléante : Madame Nathalie MASSE-PROVIN, directrice départementale déléguée adjointe de la DRDJSCS
 - Monsieur Damien KLEINMANN, inspecteur principal de la Jeunesse et des Sports
 - Suppléant : Monsieur Alain GREWIS, inspecteur principal de la Jeunesse et des Sports
 - Madame Marianne BIRCK, inspectrice de la Jeunesse et des Sports
 - Suppléant : Monsieur Jean-Louis LAMARRE, inspecteur de la Jeunesse et des Sports
 - Monsieur Emmanuel THIRY, inspecteur de la Jeunesse et des Sports
 - Suppléant : Monsieur Stéphane VASSEUR, conseiller d'animation sportive
 - Monsieur José OYARZABAL, conseiller d'animation sportive
 - Suppléant : Monsieur François GLIKSON, conseiller d'animation sportive
 - Monsieur Pierre-Yves BOIFFIN, directeur départemental de la DDCS de Meurthe-et-Moselle
 - Suppléante : Madame Anoutchka CHABEAU, directrice départementale de la DDCS de la Moselle
 - Madame Brigitte LUX, directrice départementale de la DDCSPP des Vosges
 - Suppléant : Monsieur Laurent DLEVAQUE, directeur départemental de la DDCSPP de la Meuse
 - Monsieur Patrick L'HOTE, directeur départemental de la DDCSPP du Haut-Rhin
 - Suppléante : Madame Martine ARTZ, directrice départementale de la DDCS de la Marne
 - Monsieur Arthur TIRADO, directeur départemental de la DDCSPP des Ardennes
 - Suppléant : Monsieur Jean-Luc LECLERCQ, inspecteur de la Jeunesse et des Sports
 - Madame Régine MARCHAL-NGUYEN, directrice départementale de la DDCSPP de la Haute-Marne
 - Suppléant : Monsieur Michel POTTIEZ, directeur départemental de la DDCSPP de l'Aube
- 5 représentants du mouvement sportif ou leurs suppléant(e)s :
 - Monsieur Alain LUX, président du CROS de Lorraine
 - Suppléant : Monsieur Claude BOMPARD, secrétaire général du CROS de Lorraine
 - Monsieur Damien COLLARD, président du CROS de Champagne-Ardenne
 - Suppléant : Monsieur Jean-Paul GRASMUCK, secrétaire général du CROS de Champagne-Ardenne

- Mme Agnès RAFFIN, présidente du CDOS de la Moselle
- Suppléant : Monsieur Bernard AUBRIET, président du CDOS de la Meuse

- Monsieur Yves EHRMANN, président du CDOS du Bas-Rhin
- Suppléant : Monsieur Georges MEYER, président du CDOS du Haut-Rhin

- Monsieur Gérard DEPIT, président du CDOS de la Marne
- Suppléant : Monsieur Georges VILLE, président du CDOS de l'Aube

Article 2 :

Le présent arrêté abroge les précédents arrêtés préfectoraux portant respectivement création ou renouvellement des commissions territoriales régionales d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine du Centre National pour le Développement du Sport.

Article 3 :

M. le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes et Mme la Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine sont chargés de l'exécution du présent arrêté. Celui-ci sera notifié au Directeur Général du Centre National pour le Développement du Sport ainsi qu'aux membres de la commission territoriale du Centre National pour le Développement du Sport Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine.

Fait à Strasbourg, le - 5 AVR. 2016

Le Préfet,



Stéphane FRATACCI